UPMC
SORBONNE UNIVERSITÉS

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 65PR1358 (4401) – profil : Métabolisme des cellules cancéreuses, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes	Membres externes
Francis-André WOLLMAN, Directeur de recherche *(Président)*	Stéphane ANSIEAU, Directeur de recherche
Alexandre ESCARGUEIL, Professeur des universités	Pierre BUSSON, Directeur de recherche
Marina GLUKHOVA, Directrice de recherche	Sabine COLNOT, Directrice de recherche
Jean-Marc LACORTE, Professeur des universités-Praticien Hospitalier	Pierre-Emmanuel CECCALDI, Professeur des universités
Françoise PRAZ, Directrice de recherche	Anne DEVIN, Directrice de recherche
Muriel UMBHAUER, Professeur des universités	Marie-Alix POUL, Directrice de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
et par délégation
Le Vice-Président des Ressources Humaines
et Carrières

Jean CHAMBAZ
Jacques MALENFANT

Université Pierre et Marie Curie
Direction des Ressources Humaines
Service des Personnels enseignants-chercheurs
Tour Zamansky - 12e étage – Bureaux 1212-1216
4, place Jussieu – 75252 Paris Cedex 05
www.upmc.fr